

---

**RAPPORT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALES DE GESTION  
CHARGEE DE L'EXAMEN DES COMPTES DE LA CIEHL POUR L'EXERCICE 2021**

---

Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les représentant-e-s des Conseils communaux mentionné-e-s ci-dessous ont examiné avec attention, le 11 mai 2022 à Chardonne, le rapport d'activités 2021 du Conseil administratif de la CIEHL, ainsi que les comptes de l'exercice 2021.

La Commission était composée de :

**Présents****Blonay - Saint-Légier*****Mesdames et Messieurs :***Christian  
Jacqueline**Ferrari  
Wassenberg***(suppléante)***Chardonne**Louis-Noé  
Marc**Burnat  
Payot****Corseaux**Patricia  
Jacques**Gremion  
Marmier****Corsier**

Michel

**Werffeli****Jongny**Harry  
Denise**Roth  
Yezid****Montreux**Carole  
Yanick**Clavadetscher  
Hess****La Tour-de-Peilz**Margaux  
Heraclès**Dubuis  
Dellas***(suppléant)***Vevey**Jérôme  
Diane**Christen  
Von Gunten****Veytaux**Natalia  
Marco**Martino  
Strebel****Excusés****Blonay - Saint-Légier**Pascale  
Mirta**Yoakim  
Olgiati Pelet***(suppléante)***Chardonne**

Bernard

**Groves***(suppléant)***Corsier**Ezekiel  
Martin**Bürki  
Eichenberger***(suppléant)***La Tour-de-Peilz**

Nina

**Hauri****Veytaux**

Stefania-Gabriela

**Dinklage***(suppléante)*

---

## ORDRE DU JOUR

1. Accueil
  2. Liste de présences
  3. Rapport d'activités, comptes 2021 et préavis type
  4. Divers
  5. Prochaine séance
- 

### 1. ACCUEIL

M. Neyroud, président du Conseil administratif (CA) de la CIEHL pour l'année 2021-2022, souhaite la bienvenue à l'assemblée et transmet directement la parole à M. Marc Payot, président de la séance du jour.

M. Payot accueille à son tour les personnes présentes, signale que M. Louis-Noé Burnat sera le rapporteur de cette séance de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL. A noter que sont également présent·e·s Mmes Colette Rossier et Isabelle Chaudet du Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI) et M. Emmanuele Ferrara, du Service des finances de la Ville de Vevey.

### 2. LISTE DE PRESENCES

M. Payot procède ensuite à l'appel des membres. L'ordre du jour ne suscitant pas de remarque, il est suivi tel que prévu.

### 3. RAPPORT D'ACTIVITES, COMPTES 2021 ET PREAVIS TYPE

M. Payot ouvre la discussion sur les documents cités en titre.

M. Hess s'interroge sur la provision de Fr. 1 million destinée à la rénovation du 2m2c, dans un contexte d'intérêts négatifs : n'aurait-il pas été plus judicieux de verser cet argent dès que possible pour éviter de devoir payer ces frais bancaires ? Il demande en outre si le CA a réfléchi au fait qu'en retardant le versement au 2m2c, on limite le soutien potentiel à d'autres projets reconnus d'intérêt régional.

Mme Rossier répond que la CIEHL effectue le versement de sa contribution aux projets reconnus d'intérêt public régional lorsque ceux-ci sont réalisés ou en passe de l'être, ce qui, concernant le 2m2c, n'arrivera pas avant fin 2024 au plus tôt. Elle relève en outre qu'une partie du capital de la CIEHL est placé à la Caisse d'Epargne Riviera (CER), qui ne répercute pas de taux négatif sur sa clientèle, contrairement à ce que pratique la Banque cantonale vaudoise (BCV). Elle ajoute qu'avec l'adoption par les 10 conseils communaux de la Riviera du préavis CIEHL relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional du projet de rénovation du 2m2c, le principe d'une participation de la CIEHL à hauteur de Fr. 3 millions (mios) a été reconnu. Dès lors, ce montant, bien que non encore versé, est considéré comme dépensé et les contributions communales peuvent donc être maintenues sans dépassement du montant plafond. Ainsi, il sera possible pour la CIEHL de participer au financement d'autres projets qui seraient présentés et reconnus d'intérêt public régional.

M. Marmier se réfère à la page 3 du rapport d'activité 2021 de la CIEHL et demande si la commune fusionnée de Blonay – Saint-Légier a, à son tour, pu adopter le budget 2022 de la CIEHL (adoption prévue en mars 2022). Mme Rossier répond qu'elle n'a pas reçu d'information à ce propos.

M. Strebel s'interroge sur la hausse importante des frais bancaires entre les comptes 2020 et 2021. M. Ferrara répond qu'il s'agit justement des intérêts négatifs exigés par la BGV, contrairement à la CER, et dont le taux est de 0.75% dès Fr. 1 million de capital.

M. Marmier demande pourquoi ne pas avoir ouvert un autre compte pour échapper à ces frais bancaires. M. Ferrara répond qu'il faut avoir une certaine activité sur ledit compte pour éviter d'avoir à payer des intérêts négatifs, sans quoi, il est probable d'être taxé dès le premier franc. M. Ferrara ajoute que le contexte est en train d'évoluer, avec une possible tendance inverse à l'avenir. Mme Rossier indique que c'est la première année que la CIEHL doit payer des intérêts négatifs.

Concernant la révision des comptes de la CIEHL, M. Marmier demande pourquoi avoir choisi une société fiduciaire (PKF) dont le siège social se trouve à Genève, plutôt que de privilégier des ressources locales. M. Ferrara répond que PKF dispose d'une antenne locale, à la Rue de la Madeleine 29, à Vevey.

Le rapport d'activités, les comptes 2021 et le préavis type n'appelant plus d'autre question, le président procède au vote.

La Commission intercommunale de gestion adopte les comptes 2021 à l'unanimité.

#### 4. DIVERS

Aucun divers.

#### 5. PROCHAINE SEANCE

La prochaine séance est fixée le **jeudi 3 novembre 2022, à 18h30, à Blonay - Saint-Légier** (*lieu à déterminer*).

Il est rappelé qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 et pour l'année législative 2022-2023, les commissaires de la Commune de Blonay - Saint-Légier assureront la présidence et le rapport.

### CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- **d'adopter les comptes et le bilan 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

Au nom de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL

Le président :

Marc Payot

Le rapporteur :

Louis-Noé Burnat